

## DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

### Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

La Commune de Bannalec souhaite promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture et soutient financièrement le développement du VAE versant **une aide de 100 € à chaque Bannalécois pour l'achat d'un VAE.**

#### Comment faire ?

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit :

- De faire l'acquisition de votre VAE (la date d'acquisition doit être postérieure au 1<sup>er</sup> octobre 2021)
- De demander au commerçant une facture nominative
- D'adresser un dossier de demande de subvention comprenant les pièces suivantes :
  - 1) Le présent dossier ainsi qu'un courrier de demande d'aide (modèle p.3)
  - 2) Une copie de la facture acquittée au nom et à l'adresse du bénéficiaire ;
  - 3) Un justificatif de domicile, au nom et à l'adresse du bénéficiaire ;
  - 4) Un RIB ou un RIP

A l'adresse suivante : *Mairie de Bannalec, 1, place Charles De Gaulle, 29380 Bannalec*

Renseignements : Mairie de Bannalec, 0298395722, mairie@bannalec.fr

#### **Après instruction du dossier, la subvention vous sera versée par virement bancaire**

**Afin de mieux vous connaître, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :**

Vous êtes :  Un homme  Une femme

Votre âge :  18-34 ans  35-54 ans  55-64 ans  65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent :  les transports en commun  la voiture

le deux-roues motorisé  le vélo

Vous disposez déjà :  d'une voiture  d'un deux-roues motorisé  d'un vélo

Vous utiliserez votre VAE pour des trajets :  domicile/travail quotidien

domicile/travail occasionnel  loisirs

Pour ces déplacements, ce vélo à assistance électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

Non

Oui, lequel :

## **REGLEMENT RELATIF A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION**

### **Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique**

#### **Article 1 – Nature de l'aide**

La Commune de Bannalec s'est engagée à contribuer à la lutte contre le changement climatique. Elle souhaite promouvoir les modes de transport responsables et alternatifs à la voiture.

C'est dans cette optique que la ville octroie une aide financière de 100 € pour l'achat d'un VAE après le 1<sup>er</sup> octobre 2021 dans la limite d'une aide par personne physique.

Ces aides seront versées dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet.

#### **Article 2 – Conditions de l'attribution de l'aide**

Cette aide est versée uniquement aux particuliers. Les bénéficiaires de cette aide devront être domiciliés à Bannalec.

#### **Article 3 – Pièces obligatoires**

Les pièces constitutives de la demande de subvention sont les suivantes :

- 1) Le dossier de demande de subvention en vue de l'attribution de l'aide pour l'achat d'un VAE ainsi qu'un courrier de demande d'aide (modèle p.3)
- 2) Une copie de la facture acquittée au nom et à l'adresse du bénéficiaire ;
- 3) Un justificatif de domicile, au nom et à l'adresse du bénéficiaire ;
- 4) Un RIB ou un RIP

COURRIER DE DEMAND D'AIDE

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal/Ville : 29380 Bannalec

Téléphone :

Adresse mail :

Cadre réservé à la mairie

Année

Dossier n°

Reçu complet le

A Bannalec, le

**Objet : Demande de subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique**

Monsieur le Maire,

Je sollicite l'attribution de la subvention municipale prévue pour l'achat d'un vélo à assistance électrique en conformité avec le règlement du dispositif approuvé par le conseil municipal du 24 septembre 2021 dont j'accepte les modalités.

Vous trouverez à l'appui de ma demande l'ensemble des pièces requises soit :

- Une copie de la facture acquittée mentionnant :
- Un justificatif de domicile
- Un relevé d'identité bancaire

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Signature*